

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1810

26 juillet 2013

SOMMAIRE

Actipar S.A.	86873	GT Local Invest 8 (Lux) S.à r.l.	86863
Aequi-Libria Associates S.A.	86861	Howald Services S.A.	86863
Aforest Lux S.à r.l.	86873	Hyper Quality S.A.	86862
Almacantar (Marble Arch) S.à r.l.	86854	ITA-RE Sàrl	86834
Arrowgrass Investments S.à r.l.	86867	Jaffna Investments Holding S.A.	86877
Ednalux S.à r.l.	86865	Jaffna Investments S.A.	86877
Ednalux S.à r.l.	86866	Khephren S.C.A., SICAV-FIS	86877
Elm Luxembourg Holding S.à r.l.	86865	Kings Canyon	86877
Energus S.A.	86863	Kings Falls	86877
EsoBiotic	86866	Kleopatra Holdings GP S.A.	86874
Euro Gastronomie, S.à r.l.	86834	Koch CTG S.à r.l.	86873
European Financial Company	86834	Luxaro Retail Holding S.à r.l.	86878
Europharm S.A.	86867	Lux-Work Service S.A.	86862
FEBEX TECHNIQUE S.A. société de ges- tion de patrimoine familial	86878	Neujstadtgeoland S.A.	86864
Feelener Zwergewiss Sàrl	86838	Nido London S.à r.l.	86865
FGP VII S.à r.l.	86840	Omega Consulting Services S.A.	86861
FGP XI S.à r.l.	86835	Société de Revalorisation Immobilière Sàrl	86861
FGP X S.à r.l.	86835	Steel Center S.A.	86842
Fiducial Financière de Luxembourg S.A., SPF	86840	St Louis Ré	86841
Florenville Investments S.A.	86841	Südlech Lëtzebuerg Partners SC	86836
FO DBH S.A.	86841	Teroko S.à r.l.	86842
Folabin	86840	Texas Instruments International Manage- ment Company S.à r.l.	86843
Fraikin-Lux SA	86866	Tionis S.A.	86854
Giraudi Holding S.A.	86862	Tugen Shipping S.A.	86835
Grosvenor Retail European Properties II S.à r.l.	86864	United Platform S.A.	86843
Groupe Adeo & Cie Valadeo	86863	ValueInvest Asset Management S.A.	86835
Group JMA	86864	X-Com Holding S.A.	86838
		ZapHolding S.A.	86838

Euro Gastronomie, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 23, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 113.841.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 07 juin 2013

En date du 07 juin 2013, l'Assemblée décide de transférer le siège de la Société de L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix à L-2430 Luxembourg, 23, rue Michel Rodange avec effet immédiat.

L'Assemblée prend également note que la résidence de l'Associé Unique de la Société est désormais à L-2430 Luxembourg, 23, rue Michel Rodange.

Pour extrait

Pour la Société

Référence de publication: 2013074958/15.

(130092300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

EUFICO, European Financial Company, Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 11.412.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 4 juin 2013 à 11.00 heures à Luxembourg
1 rue Joseph Hackin*

- L'Assemblée Générale Statutaire décide à l'unanimité de renouveler les mandats d' Administrateurs de Messieurs Constantinos PAPADIMITRIOU et Théodoros LANARAS, de FIDUPAR, représentée par Monsieur Noël DIDIER.

- L'Assemblée Générale décide de nommer en tant qu'administrateur JALYNE S.A. dont le siège social est situé 1 rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg RCS B 158952 (représentée par Monsieur Jacques BONNIER, 1 rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg) en remplacement de COSAFIN S.A.

- L'Assemblée décide à l'unanimité de nommer commissaire aux comptes The Clover, 8 Rue Haute L-4963 Clemency (immatriculée au RCS n° B 149293) en remplacement de la FIDUCIAIRE HRT.

- Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 2013.

Pour copie conforme

FIDUPAR

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2013074963/22.

(130092320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

ITA-RE Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 176.126.

Cession de parts sociales

Suite à la convention de cession de parts sociales signée en date du 6 juin 2013, entre SKYLINE TRUSTEE CIE LTD, ayant son siège social Joyce House, 22/23 Holles Street, Dublin 2, Irlande et enregistrée auprès du «Companies Registration Office» d'Irlande sous le numéro 513896 et SGG S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65 906, l'actionnariat de ITA-RE S.à r.l. se compose comme suit:

SKYLINE TRUSTEE CIE LTD, pré-qualifiée, détenant 125 parts sociales.

Pour la Société

SGG S.A.

Référence de publication: 2013075082/17.

(130092385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

FGP X S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 158.311.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 18 janvier 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 18 février 2013.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013074982/13.

(130092448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

FGP XI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 158.529.

Statuts coordonnés, suite à L'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 18 janvier 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 18 février 2013.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013074983/13.

(130092454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Tugen Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 153.124.

Le bilan au 30 Septembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 Juin 2013.

Référence de publication: 2013077531/10.

(130095051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

ValueInvest Asset Management S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 62.793.

Extrait du Compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration

1. Nomination de l'Administrateur - Président du Conseil d'Administration

Les actionnaires ont procédé unanimement à la nomination de l'Administrateur - Président du Conseil d'Administration Mr. Jan Gerhardt, 34, Hørsholmvej, DK - 9270 Klarup, pour une durée maximale de six ans.

2. Démission d'un Administrateur du Conseil d'Administration

Les actionnaires ont accepté unanimement la démission de l'Administrateur du Conseil d'Administration Mr. Petter Blondeau, 9 Købmagergade, DK - 4700 Næstved, avec effet immédiat.

3. Nomination d'un Administrateur du Conseil d'Administration

Les actionnaires ont convenu à l'unanimité de nommer avec effet immédiat Mr. Holger Bruun, Ålesundparken 7, DK - 5400 BOGENSE en tant qu'Administrateur du Conseil d'Administration pour une durée maximale de six ans.

Le Conseil d'Administration de ValueInvest Asset Management S.A.

Luxembourg, le 24 avril 2013.

Référence de publication: 2013077549/18.

(130095308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Südlech Lëtzebuerg Partners SC, Société Civile.

Siège social: L-3511 Dudelange, 55, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg E 5.093.

STATUTS

1. Monsieur Stéphane Bruski, né le 03 octobre 1971 à Nancy (France), demeurant Lou Cantounet, CD 10 a Vauvengues (F-13126),

2. La société Dornstatt Group S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est sis 10, rue de la Libération à Dudelange (L-3510) enregistrée au R.C.S de Luxembourg sous le numéro B.148645, représentée ici par son Administrateur Michel Zingerlé-Blimer,

Lesquels comparants ont décidé d'acter les statuts d'une Société Civile particulière qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit le 05 juin 2013:

Art. 1^{er}. Il est formé une Société Civile régie par la loi de 1915 sur les Sociétés Commerciales et Civiles, telle qu'elle a été modifiée par les lois subséquentes et notamment par les articles 1832 et suivants du Code Civil luxembourgeois.

Art. 2. La Société a, dans la limite d'opérations à caractère strictement civil, pour objet la mise en commun de moyens utiles à l'exercice de l'activité de ses membres tout en veillant à l'indépendance technique et morale de chaque associé. Elle peut notamment acquérir, louer ou échanger les installations, appareillages et véhicules nécessaires. Elle peut favoriser la détention, l'utilisation ainsi que la mise à disposition de biens mobiliers à des fins privées. Elle peut encore engager le personnel auxiliaire utile à la réalisation de l'objet social.

La société a aussi pour objet l'acquisition, la mise en valeur, la location et la gestion d'immeubles, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société pourra aussi, toujours dans la limite d'opérations caractère strictement civil, prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, acquérir par achat, souscription ou de toute autre manière, vendre, échanger des titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces. Elle pourra assurer la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société pourra, en outre, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques. La société pourra aussi effectuer toutes opérations mobilières, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou de nature à en faciliter la réalisation pourvu que ces opérations ne portent pas atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale.

Art. 3. La dénomination est Südlech Lëtzebuerg Partners SC. Cette dénomination sociale doit figurer sur tous les actes et documents émanant de la société et destinés aux tiers.

Art. 4. Le siège social est établi à Dudelange. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Dudelange par simple décision de la gérance. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg sur simple décision des associés réunis en assemblée générale.

Si, en raison d'événements politiques ou de guerre, ou plus généralement en cas de force majeure, il y avait obstacle ou difficulté à l'accomplissement des actes qui doivent être exécutés au siège ci-dessus fixé, le gérant, en vue d'éviter de compromettre la gestion de la société, pourra transférer provisoirement le siège social dans un autre pays mais le siège sera retransféré au lieu d'origine dès que l'obstacle ayant motivé son déplacement aura disparu.

Pendant le transfert provisoire, la société conservera la nationalité luxembourgeoise et restera soumise à la législation luxembourgeoise.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée. Elle pourra être dissoute par décision de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 6. Le capital social est fixé à 300 EUR (Trois Cents Euros), répartis en 10 (Dix) parts de 30 EUR (trente Euros) chacune et constitué par apport en numéraire.

Art. 7. En raison de leur apport, il est attribué 9 (Neuf) parts à Monsieur Stéphane Bruski et 1 (Une) part à Dornstatt Group S.A., les comparants ci-dessus mentionnés. La mise des associés ne pourra être augmentée que de leur accord représentant au moins 50% des parts. L'intégralité de l'apport devra être libérée sur demande du gérant ou des associés.

Art. 8. Les parts sociales sont cessibles entre associés. Elles sont incessibles entre vifs ou pour cause de mort à des tiers non-associés sans l'accord unanime de tous les associés restants. En cas de transfert par l'un des associés de ses parts sociales, les autres associés bénéficieront d'un droit de préemption sur ses parts, à un prix fixé entre associés et agréé d'année en année lors de l'assemblée générale statuant le bilan et le résultat de chaque exercice. Le droit de préemption s'exercera par chaque associé proportionnellement à sa participation au capital social. En cas de renonciation d'un associé à ce droit de préemption, sa part profitera aux autres associés dans la mesure de leur quote-part dans le capital restant.

Art. 9. Le décès ou la déconfiture de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la société. Si les associés survivants n'exercent pas leur droit de préemption en totalité, la société continuera entre les associés et les héritiers de l'associé décédé. Toutefois, les héritiers devront, sous peine d'être exclus de la gestion et des bénéfices jusqu'à régularisation, désigner dans les quatre mois du décès l'un d'eux ou un tiers qui les représentera dans tous les actes intéressant la Société.

Art. 10. La Société est administrée par un ou deux (2) gérants, associés ou non, nommés à l'unanimité de tous les associés pour une durée indéterminée. En cas de pluralité de gérants, les deux co-gérants constituent un Conseil de gérance. Ces gérants, respectivement le gérant unique, sont révocables Ad Nutum à l'unanimité de tous les associés. Ils exercent leurs fonctions à titre bénévole.

Art. 11. Le gérant unique, respectivement le Conseil de gérance, est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la Société. Envers les tiers, la Société se trouve valablement engagée par la seule signature individuelle de son gérant unique, ou en cas de pluralités de gérants, par la signature obligatoirement conjointe des deux gérants.

Art. 12. Le bilan est soumis à l'approbation des associés, qui décident de l'emploi des bénéfices. Les bénéfices sont répartis entre les associés en proportion de leurs parts sociales.

Art. 13. Les pertes et dettes de la Société sont supportées par les associés en proportion du nombre de leurs parts dans la Société. Les engagements des associés à l'égard des tiers sont fixés conformément aux articles 1862, 1863 et 1864 du Code Civil.

Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, et qui ne portent pas la signature de tous les associés, les mandataires de la société devront, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent, par suite de cette renonciation, intenter d'actions et de poursuites que contre la société et uniquement sur les biens qui lui appartiennent.

Art. 14. L'assemblée des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent sur convocation du gérant ou sur convocation d'un des associés. Une assemblée statutaire aura lieu, à 15 heures, obligatoirement le deuxième jeudi du mois de juin de chaque année afin de délibérer du bilan, du résultat de l'année écoulée et pour fixer la valeur des parts conformément à l'article 6. L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions sont prises à la simple majorité des voix des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix. Toutes modifications des statuts doivent être décidées à l'unanimité des associés.

Art. 15. En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le gérant, respectivement les co-gérants, ou par les associés selon le cas, à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont à sa charge, en raison de sa constitution à 200,- EUR (Deux Cents Euros).

Assemblée générale extraordinaire

A l'instant, les parties comparantes, Monsieur Stéphane Bruski et Dornstatt Group S.A. représentée ici par son Administrateur Michel Zingerlé-Blimer, représentant l'intégralité du capital social se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent comme dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement convoquée et régulièrement constituée, elles ont pris les résolutions suivantes:

1. Monsieur Stéphane Bruski, précité, est nommé gérant,
2. La société Dornstatt Group S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est sis 10, rue de la Libération à Dudelange (L-3510) enregistrée au R.C.S de Luxembourg sous le numéro B.148645 est nommée co-gérant.
3. Le siège de la Société civile est établi 55, rue de la Libération à Dudelange (L-3511).
4. L'adresse postale est: Südlech Lëtzebuerg Partners SC - C/o Dornstatt Group S.A. - 55, rue de la Libération - L-3511 Dudelange.

Lu, accepté et signé par les parties intervenantes le 05 juin 2013 à Dudelange, en trois exemplaires de trois pages chacun.

Stéphane Bruski / DORNSTATT GROUP S.A.

- / Prestige GT
- / 10 rue de la Libération
- / L- 3510 DUDELANGE
- / Signature

Référence de publication: 2013077599/108.

(130094726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

ZapHolding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7432 Gosseldange, 79, route de Mersch.
R.C.S. Luxembourg B 162.278.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration de la société tenue en date du 05 juin 2013 que:

- Monsieur Michel De Coster, demeurant professionnellement à Witte Duivenhof 1/08, B-8300 Knokke Heist (Belgique) a été élu aux fonctions d'administrateur délégué de la société avec effet au 1^{er} mai 2013 pour la durée de son mandat d'administrateur;

- La démission aux fonctions de président du conseil d'administration de M. Dick Van Meurs a été acceptée;

- Monsieur Gerry Pollet a été élu aux fonctions de président du conseil d'administration pour la durée de son mandat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013077580/16.

(130095245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

X-Com Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 74.468.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013077578/9.

(130095424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Feelener Zwergewiss Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9175 Niederfeulen, 2, Am Saif.
R.C.S. Luxembourg B 177.908.

STATUTS

L'an deux mille treize, le trente et un mai.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

ont comparu:

1. Monsieur Daniel FELLENS, employé privé, né à Ettelbruck le 11 février 1970 (matricule 1970 02 11 196), demeurant à L-9175 Niederfeulen, 2, am Saif;

2. Madame Diane FELLENS, employée privée, née à Ettelbruck le 27 avril 1971 (matricule 1971 04 27 146), épouse de Monsieur Paul FRAUENBERG, demeurant à L-9176 Niederfeulen, 100, route de Bastogne.

Lesquels comparants ont arrêté comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils ont décidé de constituer:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de «FEELENER ZWERGEWISS SARL».

Art. 2. Le siège social de la société est établi dans la commune de Feulen; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une crèche pour enfants de 0 à 4 ans, au sens du règlement grand-ducal du 28 janvier 1999 portant exécution de la loi du 8 septembre 1998, réglant les relations entre l'Etat et les organismes oeuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou qui seraient de nature à en faciliter la réalisation et le développement.

D'une manière générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six (6) mois à donner par lettre recommandée à son ou ses coassociés.

Le ou les associés restants auront un droit de préférence pour le rachat des parts de l'associé sortant.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination en valeur des parts à céder. En cas de désaccord sur la valeur des parts à céder, celle-ci sera déterminée par un expert à désigner par le président du Tribunal d'Arrondissement compétent.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500.- €) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq (125.-€) euros chacune.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions.

Le ou les gérants peuvent conférer à toutes personnes des pouvoirs spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

Art. 8. Aucun des associés ne pourra céder ses droits à un tiers sans le consentement de ses coassociés, représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Entre associés, les parts sociales sont librement cessibles.

Art. 9. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde reste à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 10. Le décès ou la faillite de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers, légataires ou ayants-cause de l'associé décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 11. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes, les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence en date de ce jour et se termine le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites par les associés comme suit:

Monsieur Daniel FELLENS	70
Madame Diane FELLENS	30
Total:	100

Toutes les parts sociales sont entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.-€) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Les frais mis à charge de la société à raison de sa constitution sont évalués à la somme de huit cent cinquante euros (850.- €).

Assemblée générale extraordinaire

Et de suite, les comparants susnommés, représentant l'intégralité du capital social de la société, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est fixée à L-9175 Niederfeulen, 2, am Saif;
2. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée,
 - Monsieur Daniel FELLENS, prénommé est nommé au poste de gérant technique;
 - Madame Diane FELLENS, prénommée est nommée au poste de gérante administrative.
3. La société sera valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Daniel FELLENS, Diane FELLENS, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 5 juin 2013. Relation: DIE/2013/7168. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€

Le Receveur pd. (signé): Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 14 juin 2013.

Référence de publication: 2013078530/83.

(130096552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

FGP VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 131.311.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013078532/10.

(130097007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Fiducial Financière de Luxembourg S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1952 Luxembourg, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre.

R.C.S. Luxembourg B 28.505.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 28 mars 2013 que:

- la démission de la société MARC MULLER CONSEILS S.A R.L., de ses fonctions de Commissaire aux comptes de la société a été acceptée;

- Monsieur Jean-Bernard ZEIMET, né le 5 mars 1953 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), domicilié au 51, rue de Merl, L-2146 a été nommé aux fonctions de Commissaire aux comptes de la société.

- Le mandat du Commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2014.

- Le siège de la société est transféré de son adresse actuelle au 1-7 rue Nina et Julien Lefèvre, L-1952 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2013.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013078535/22.

(130096510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Folabin, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.012.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 117.287.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 25 juillet 2012

1) la démission de Mr Mohamed Eyad KAYALI-KAYALI, demeurant à 65 C Camino Alto, MADRID, Spain, est acceptée avec effet au 30 septembre 2012;

2) Mr Walid ALHARTHI, Legal Advisor, né le 18 août 1978 en Arabie Saoudite et demeurant au 19, Ibn Nojaim St, Al-Mannar, Riyadh, Arabie Saoudite est nommé nouveau Gérant Unique pour une période indéterminée à partir du 25 juillet 2012;

3) le mandat de FIN-Contrôle S.A., Commissaire aux Comptes, société anonyme, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg, est reconduit pour une période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2018;

Le 25 juillet 2012.

Certifié sincère et conforme

FOLABIN S.à r.l.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2013078545/22.

(130096406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

FO DBH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2444 Luxembourg, 10, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 81.822.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire du 31 mai 2013 que:

- Monsieur Patrick FORET, demeurant avenue Danton, 44 bis à F-08500 REVIN a été réélu aux fonctions de commissaire aux comptes de la société pour une durée de un an.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2013.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013078544/17.

(130096679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Florenville Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 67.031.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FLORENVILLE INVESTMENTS S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013078542/11.

(130097092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

St Louis Ré, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 91.966.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 11 juin 2013

L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

1) L'Assemblée Générale décide de nommer comme administrateurs pour une durée d'un an les personnes suivantes:

- M. Michel-Alain Proch, Président du Conseil d'Administration et Administrateur, demeurant professionnellement à River Ouest 1, 80 quai Voltaire, F- 95877 Bezons, France,

- M. Jean-François Gavanou, Administrateur, demeurant professionnellement à River Ouest 1, 80 quai Voltaire, F- 95877 Bezons, France,

- M. Gilles Grapinet, Administrateur, demeurant professionnellement à River Ouest 1, 80 quai Voltaire, F- 95877 Bezons, France,

- M. Claude Weber, Administrateur, demeurant professionnellement au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Leur mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2014 qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social 2013.

2) L'Assemblée nomme Grant Thornton Lux Audit S.A. (RCS Luxembourg B 0043298), ayant son siège social au 83, Parc d'Activité Capellen, L-8308 Pafelbruck, comme Réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2014 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2013;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013079005/26.

(130096458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Steel Center S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 51.342.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013079007/9.

(130096988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Teroko S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 115.732.

L'an deux mille treize.

Le huit avril.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

ONT COMPARU

1) Monsieur Moncef Stéphane BEZZARI, employé du secteur industriel, né à Schiltigheim, France, le 23 avril 1991, demeurant à F-54190 Villerupt, 20, rue Maréchal Foch;

2) Monsieur Pierre VAN HALTEREN, comptable, né à Uccle (Belgique), le 30 janvier 1965, demeurant à L-7462 Moesdorf, 7, rue de Glabach, ici représenté par Monsieur Moncef Stéphane BEZZARI, prénommé, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, annexée au présent acte.

Lesquels comparants, présents ou représentés, déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée Teroko S.à r.l., avec siège social à L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 115.732

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 mars 2006, publié au Mémorial C numéro 1245 du 28 juin 2006,

dont les statuts ont modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen, en date du 27 janvier 2012, publié au Mémorial C numéro 448 du 21 février 2012,

dont le capital social de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-) représenté par CINQ CENTS (500) Parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (€ 25,-) chacune, est réparti comme suit:

1) Monsieur Moncef Stéphane BEZZARI, QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF Parts sociales	499
2) Monsieur Pierre VAN HALTEREN, prénommée UNE PART SOCIALE	1
TOTAL: CINQ CENTS Parts sociales	500

Les comparants prient le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- Le siège social est transféré de son adresse actuelle L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich à L-1818 Howald, 4, rue des Joncs, bâtiment 5.

Suite à cette décision la première phrase de l'article 2.1 des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 2.1. 1^{ère} phrase. "Le siège social est établi à Howald, Grand Duché du Luxembourg."

Suit la traduction en langue anglaise de la modification statutaire

Art. 2.1. 1st sentence. "The registered office of the Company is established in Howald, Grand Duchy of Luxembourg."

- Toute référence à la commune de Luxembourg, dans l'article 2 des statuts, est supprimée, dans la version anglaise et dans la version française de l'acte.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Et après lecture faite et interprétation donné comparants, ils ont signé avec Nous notaire présent acte.

Signé: Bezzari, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 avril 2013. Relation: EAC/2013/4759. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013079029/45.

(130097428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Texas Instruments International Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 134.917.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 14 juin 2013.

Référence de publication: 2013079015/10.

(130096545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

United Platform S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 128.030.

In the year two thousand and thirteen, on the thirteenth day of June.

Before Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg,

Was held the extraordinary general meeting of shareholders of "United Platform S.A." a société anonyme, having its registered office at 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, incorporated by deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, on May 21st, 2007, published in the Memorial C number 1387 on July 6th, 2007, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under section B number 128.030.

The meeting is declared open at 9:00 a.m. and is presided by Mr. Viachelav Volotovskiy, economic advisor, residing professionally in L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont,

The chairman appoints Mr. Oliver Peters, lawyer, residing professionally in L-1840 Luxembourg,

The general meeting elects as scrutinizer Mr. Johannes Vestjens, private employee, residing professionally in L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

I.- The agenda of this extraordinary meeting is the following:

Agenda

1. Changing laws to waive the tax status of Securitisation Company within the meaning of the law of March 22nd, 2004 on securitisation and transformation of the Company into a fully taxable financial participation company ("Soparfi"), with immediate effect.

2. Amendment of articles 1 (form, name), 3 (corporate object) and article 23 (applicable law) which will now read as follows:

« **Art. 1.** There is hereby established, by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a public limited company ("société anonyme") under the name of "United Platform S.A." (the "Company"), which will be governed by the present articles of association (the "Articles") as well as by the respective laws and more particularly by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, (the "Law").

« **Art. 3.** The Company may make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company may borrow in any form whatever.

The Company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the Law.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote its development or extension.»

« **Art. 23.** The law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and subsequent modifications, shall apply wherever there is not governed by these laws."

3. Deletion of Chapter VII. - Limited recourse and non-petition (Articles 21. Limited Recourse and 22. Non Petition).

4. Suppression of the thirty one thousand (31,000) shares representing the entire share capital.

5. Change the currency of the capital from EUR to USD.

6. Complete rewording of the Articles of incorporation in line with the current provisions of Luxembourg dated August 10th, 1915 as modified.

7. Revocation of the current directors and discharge.

8. Appointment of Mr Viacheslav VOLOTOVSKIY as sole director for a period of six (6) years.

9. Powers given to the sole director to proceed with changes to the register of shareholders relating to amendment of the share capital and the shares representing the entire share capital.

10. Miscellaneous.

II. That the sole shareholder represented, the proxies of the represented sole shareholder and the number of its shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed "ne varietur" by the proxyholder, by the board of the meeting and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxy of the represented sole shareholder, initialled "ne varietur" by the appearing party, will also remain annexed to the present deed.

III. That it appears from the said attendance-list that all the shares representing the total capital are represented at the meeting. The sole shareholder represented declares that he have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the Items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions.

First resolution:

The general meeting waives the tax status of Securitisation Company within the meaning of the law of March 22nd, 2004 on securitisation and transforms of the Company into a fully taxable financial participation company ("Soparfi"), with immediate effect.

Second resolution:

The general meeting amends article 1 (form, name), article 3 (corporate object) and article 23 (applicable law) which will now read as follows:

« **Art. 1.** There is hereby established, by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a public limited company ("société anonyme") under the name of "United Platform S.A." (the "Company"), which will be governed by the present articles of association (the "Articles") as well as by the respective laws and more particularly by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, (the "Law")."

« **Art. 3.** The Company may make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company may borrow in any form whatever.

The Company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the Law.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote its development or extension."

« **Art. 23.** The law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and subsequent modifications, shall apply wherever there is not governed by these laws."

Third resolution:

As a matter of consequence to the company's change status, the general meeting decides to delete Chapter VII. - Limited recourse and non-petition (Articles 21. Limited Recourse and 22. Non Petition).

Fourth resolution

The general meeting removes the nominal value of thirty-one thousand (31,000) shares representing the share capital of the Company.

Fifth resolution:

The general meeting converts the currency of the share capital of the Company, currently set at thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) into forty one thousand four hundred and seventy one comma fifty five (41,471.55 USD) dollars of the United States of America, (1 EUR = 1.33779 USD).

Following the conversion of the currency of the share capital, the general meeting replaces the thirty-one thousand (31,000) existing shares by thirty-one thousand (31,000) shares without nominal value expression.

Sixth resolution:

Following the aforesaid resolutions, the general meeting makes a complete overhaul of the articles of incorporation to bring them into line with the current provisions of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as modified.

Thus, the articles of the Company will now read as follows:

"I. Name, Duration, Object, Registered office

Art. 1. There is hereby established, by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a public limited company ("société anonyme") under the name of "United Platform S.A. " (the "Company"), which will be governed by the present articles of association (the "Articles") as well as by the respective laws and more particularly by the modified law of 10 August 1915 on commercial companies (the "Law").

Art. 2. The duration of the Company is unlimited.

Art. 3. The Company may make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company may borrow in any form whatever.

The Company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the Law.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote its development or extension.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

The registered offices of the Company may be transferred to any other place within the municipality of the registered office by a simple decision of the board of directors.

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

II. Social capital, Shares

Art. 5. The share capital is set at forty one thousand four hundred and seventy one comma fifty five dollars of America (USD 41,471.55), represented by thirty one thousand (31,000) shares without nominal value expression.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of the Articles.

The Company may, to the extent and under terms permitted by the Law, redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company may be in registered form.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register.

Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

III. General meetings of shareholders

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held on the second Tuesday of May at 10:30 a.m.. at the registered office of the Company, or at such other place as may be specified in the notice of meeting.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

All shareholders may participate to a general meeting of shareholders by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

IV. Board of directors

Art. 9. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by telegram, telex, facsimile or email or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telegram, telex, facsimile or email another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by telegram, telex, facsimile or email, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

All powers not expressly reserved by Law or by these Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

V. Supervision of the company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not.

The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

VI. Accounting year, Balance

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on 1st of January of each year and shall terminate on 31st of December of the same year.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

VII. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

VIII. Amendment of the articles of incorporation

Art. 18. The Articles may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

IX. Final clause - Applicable law

Art. 19. The law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and subsequent modifications, shall apply wherever there is not governed by these laws."

Seventh resolution:

The general meeting revokes all current directors with immediate effect and gives full discharge for the execution of their mandates until today.

Eighth resolution:

The general meeting appoints as new sole director Viacheslav VOLOTOVSKIY, economic advisor, born on January 17th, 1973 in St Petersburg (Russia), with professional residence at 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

The mandate of the sole director so appointed will be complete by the end of the annual general meeting of 2019.

Ninth resolution:

Following the above resolutions, the meeting grants all powers to the sole director to carry:

- the accounting entries that are needed;
- the inclusion of processing actions in the register of shareholders;
- the exchange of old shares to new shares against and bookkeeping required.

Nothing else being on the Agenda, the meeting was adjourned at 9.45 a.m..

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the undersigned notary this original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mil treize, le treize juin.

Pardevant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «United Platform S.A.» une société anonyme avec siège social au 16, rue Beck L-1222 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, alors notaire de résidence à Sanem, le 21 mai 2007, publié au Mémorial C, numéro 1387 le 6 juillet 2007,

Immatriculée près du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 128.030.

La séance est ouverte à 9 heures, sous la présidence de M. Viacheslav VOLOTOVSKIY, conseiller économique, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, Rue Beaumont.

Le Président désigne comme secrétaire M. Oliver Peters, juriste, demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, 10, boulevard Joseph II.

L'assemblée choisit comme scrutateur M. Johannes Vestjens, employé privé, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, Rue Beaumont.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Modification des statuts pour renoncer au statut fiscal de société de titrisation au sens de la loi du 22 mars 2004 et de se doter de statuts conformes à ceux d'une société de participation financière pleinement imposable («Soparfi»), avec effet immédiat.

2. Modification des articles 1 (forme, dénomination), 3 (objet social) et 23 (loi applicable) qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé par les présentes, par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de «United Platform S.A.», laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").»

« **Art. 3.** La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.»

« **Art. 19.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que les modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

3. Suppression du Titre VII. - Limitation des recours et «non pétition»

4. Suppression de la valeur nominale des trente-et-un mille (31.000) actions représentatives du capital social.

5. Conversion de la devise d'expression du capital social de la Société de EUR en USD.

6. Refonte complète des statuts afin de les mettre en conformité avec les dispositions actuelles de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

7. Révocation des administrateurs actuels et décharge.

8. Nomination de Monsieur Viacheslav VOLOTOVSKIY en tant qu'administrateur unique de la Société pour une durée de six (6) années.

9. Pouvoirs donnés à l'administrateur-unique pour procéder aux modifications sur le registre des actionnaires afférentes aux modifications apportées au capital social ainsi qu'aux actions représentatives du capital social.

10. Divers.

II. Que l'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire unique représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de l'actionnaire unique représenté, par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes, la procurations de l'actionnaire unique représenté, après avoir été paraphée «ne varietur» par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire unique représenté se reconnaît dûment convoqué et déclare par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale après délibération, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée générale renonce au statut fiscal de société de titrisation au sens de la loi du 22 mars 2004 et adopte des statuts conformes à ceux d'une société de participation financière pleinement imposable («Soparfi»), avec effet immédiat.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale modifie les articles 1^{er} (Forme, Dénomination), 3 (objet social) et 23 (loi applicable) qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}.** Il est formé par les présentes, par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de «United Platform S.A.», laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").»

« **Art. 3.** La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.»

« **Art. 23.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que les modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Troisième résolution:

A la suite du changement de statut de la Société, l'assemblée générale décide de supprimer le "Titre VII. - Limitation des recours et «non pétition».

Quatrième résolution:

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des trente-et-un mille (31.000) actions représentatives du capital social de la Société.

Cinquième résolution:

L'assemblée générale décide de convertir la devise d'expression du capital social de la Société, actuellement fixé à trente-et-un mille euros (31.000,-EUR) pour l'exprimer dorénavant en dollars des Etats-Unis d'Amérique, au cours de 1,-EUR = 1.33779,-USD, en quarante et un mille quatre cent soixante et onze virgule cinquante-cinq (41.471,55) dollars des Etats-Unis d'Amérique.

Suite à la conversion de la devise d'expression du capital social, l'assemblée remplace les trente-et-un mille (31.000) actions existantes sans expression de valeur nominale par trente-et-un mille (31.000) actions sans valeur nominale.

Sixième résolution:

Suite aux résolutions précédentes, l'assemblée générale procède à une refonte complète des statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions actuelles de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Ainsi, les statuts de la Société auront désormais la teneur suivante:

«I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de «United Platform S.A.», laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

Art. 4. Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à quarante et un mille quatre cent soixante et onze virgule cinquante-cinq dollars d'Amérique (41.471,55-USD), représenté par trente et un mille (31.000) actions sans expression de valeur nominale.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

La Société ne reconnaît qu'un ayant droit par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard ayant droit.

III. Assemblées générales des actionnaires

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le deuxième mardi du mois de mai à 10.30 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra élire en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à

servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que les modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Septième résolution:

L'assemblée générale révoque tous les administrateurs actuels avec effet immédiat et leur accord décharge pleine et entière pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Huitième résolution:

L'assemblée générale nomme administrateur unique Monsieur Viacheslav VOLOTOVSKIY, conseiller économique, né le 17 janvier 1973 à St Petersburg (Russie), demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 18, Rue Beaumont.

Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2019.

Neuvième résolution:

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée confère tous pouvoirs à l'administrateur-unique pour procéder:

- aux écritures comptables qui s'imposent;

86854

- à l'inscription de la transformation des actions dans le registre des actionnaires;
- à l'échange des anciennes actions contre de nouvelles actions et aux écritures comptables qui s'imposent.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros (1.500,-EUR).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9.45 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure; ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: V. VOLOTOVSKIY, O. PETERS, J. VESTJENS P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 juin 2013. Relation: LAC/2013/26985. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 14 juin 2013.

Référence de publication: 2013079043/595.

(130096463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Tionis S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-8341 Olm, 1, rue J.A. Zinnen.

R.C.S. Luxembourg B 135.587.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

24, Rue Léon Kauffman L-1853 Luxembourg

Référence de publication: 2013079034/10.

(130096548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Almacantar (Marble Arch) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 177.938.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-second day of the month of May.

Before Us Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

ALMACANTAR, a Luxembourg public company limited by shares ("société anonyme") incorporated in Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B149157, with its registered office at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg,

here represented by Me Jean-Louis FROGNET, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, through its proxyholder, declares to incorporate a société à responsabilité limitée, the articles of incorporation of which it has established as follows:

Title I. - Form - Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is formed by those present between the party noted above and all persons and entities who may become members in the future, a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by the present articles of incorporation (the "Company").

Art. 2. The object of the Company consists in the use of its funds to invest in real estate and immovable property as well as in the establishment, management, development and disposal of its assets as they may be composed from time to time.

The object of the Company is also to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any company or enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may in addition establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, and to grant to - or for the benefit of - companies in which the Company has a direct and/or indirect participation and/or entities of the group, any assistance, loan, advance or guarantee.

The Company may among others: (i) acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments (including derivatives) representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever; (ii) exercise all rights whatsoever attached to these securities and financial instruments; (iii) grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the companies and/or enterprises in which it holds a participation or which are members of its group, in particular by granting loans, facilities, security interests over its assets or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever including group treasury services; (iv) make deposits at banks or with other depositaries and invest it in any other manner; and (v) in order to raise funds which it needs to carry out its activity within the frame of its object, take up loans in any form whatsoever, accept any deposit from companies or entities in which it holds a participation or which is part of its group, to issue debt instruments in any form whatsoever. The enumeration above is enunciative and not restrictive.

The Company may issue any type of preferred equity certificates.

The Company may borrow in any form and may proceed to the private issue of bonds and debentures.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

Art. 3. The Company is incorporated under the name of "Almacantar (Marble Arch) S.à r.l."

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers (the "Board").

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the sole manager or of the Board.

In the event that the Board determines that extraordinary developments (such as political or military developments) have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 5. The Company is constituted for an undetermined period.

Title II. - Capital - Shares

Art. 6. The Company's capital is set at twenty-five thousand British pounds (GBP 25,000.-), represented by twenty-five thousand (25,000) shares of a par value of one British pound (GBP 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the member(s) adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company will recognise only one holder in respect of a share. In case of joint ownership, the Company may suspend the exercise of any right related thereto until one person has been designated to represent the joint owners towards the Company.

Art. 7. Shares may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

If there is more than one member, the shares are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing three quarters of the capital.

In the same way the shares shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of shares representing three quarters of the rights owned by the survivors.

In the case of a transfer in accordance with the provisions of article 189 of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law") the value of a share is based on the last three balance sheets of the Company and, in case the company counts less than three financial years, it is established on basis of the balance sheet of the last year or of those of the last two years.

Title III. - Management

Art. 8. The Company is managed by one or more managers appointed and revoked, ad nutum, by the sole member or, as the case may be, the members. The managers constitute the Board.

Managers may approve by unanimous vote a circular resolution by expressing their consent to one or several separate instruments in writing or by telegram, telex, electronic mail or telefax confirmed in writing which shall all together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

The Board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented by virtue of a proxy, which may be given by letter, telegram, telex, electronic mail or telefax to another manager or to a third party.

Resolutions shall require a majority vote but in case of equality of votes, the chairman of the Board, if any, shall have a casting vote. One or more managers may participate in a Board meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The Board meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company.

The manager(s) is/are appointed for an unlimited duration and is/are vested with the broadest powers in the representation of the Company towards third parties. The Company will be bound by the signature of the sole manager or, in case of several managers, by the joint signature of any two managers.

Special and limited powers may be delegated to one or more agents, whether members or not, in the case of specific matters pre-determined by the manager(s).

The manager(s) is/are authorized to distribute interim dividends in accordance with the provisions of the 1915 Law.

The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. As simple authorised agents they are responsible only for the execution of their mandate.

Title IV. - Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

Art. 9. The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the dispositions of section XII of the 1915 Law on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the manager(s) are taken by the sole member.

In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the manager(s) shall be taken by the members.

Each member may appoint a proxy to represent him at meetings.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. At least one member (or his proxyholder) is physically present at the registered office of the Company. The meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company.

Any amendments of the articles of incorporation shall be resolved by the sole member or by a general meeting of members at the quorum and majority requirements provided for by the 1915 Law.

Title V. - Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 10. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 11. At the end of each financial year, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five percent annual contribution shall be resumed until such one tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one.

However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Title VI. - Dissolution

Art. 12. The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

The dissolution of the Company shall be resolved by the sole member or by a general meeting of members at the same majority requirements applying to an amendment of the articles of incorporation and the liquidation shall be carried out by the manager(s) in office or failing him/them by one or more liquidators appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

Title VII. - General provisions

Art. 13. Neither creditors nor heirs may for any reason require the sealing of the assets or documents of the Company. For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, it shall be referred to the 1915 Law.

Subscription and Payment

The twenty-five thousand (25,000) shares representing the entire share capital of the Company have been subscribed by Almacantar S.A., prenamed.

All the shares have been fully paid up in cash, so that the amount of twenty-five thousand British pounds (GBP 25,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on 31 December 2013.

Estimate of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand three hundred fifty euro.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

1) The following persons are appointed managers of the Company for an unlimited duration:

- Mr. Pierre MARTINET, born on 2 December 1949 in Algiers, Algeria, with professional address at 3, rue de Saint-Léger, CH-1205 Geneva, Switzerland;

- Mr. Mike HUSSEY, born on 4 October 1965 in Wanstead, London, United Kingdom, with professional address at 3, Quebec Mews, GB-W1H 7NX London, United Kingdom;

- Mr. Michael HALCROW, born on 21 January 1964 in Paisley, Scotland, with professional address at 3, Quebec Mews, GB-W1H 7NX London, United Kingdom; and

- Mr. Aidan FOLEY, born on 8 December 1976 in Port Lairge (Waterford), Ireland, with professional address at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg.

2) The Company shall have its registered office at 37, rue d'Anvers, L- 1130 Luxembourg.

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day and year named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the appearer's proxyholder, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-deuxième jour du mois de mai.

Par-devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Almacantar S.A., une société anonyme régie par les lois du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B.149157, ayant son siège social à 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg,

ici représentée par Maître Jean-Louis FROGNET, Avocat à la Cour, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts (la «Société»).

Art. 2. L'objet de la Société consiste en l'utilisation de ses fonds en investissement immobilier et de propriété immobilière, ainsi que l'établissement, la gestion, le développement et la cession de ses actifs suivant leur composition au fil du temps.

L'objet de la Société est aussi d'accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra de plus créer, administrer, développer et céder un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et accorder aux sociétés, ou à leur profit, dans lesquelles la Société détient une participation directe et/ou indirecte et/ou à des entités du groupe toute assistance, prêt, avance ou garantie.

La société peut entre autres: (i) acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres titres de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et tous autres titres de créance et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers (y inclus des instruments dérivés) représentant des droits de propriété, droits de créance ou des valeurs mobilières négociables émis par tout émetteur public ou privé quelconque; (ii) exercer tous droits quelconques attachés à ces valeurs mobilières et instruments financiers; (iii) accorder toute assistance financière directe et/ou indirecte quelle qu'elle soit aux sociétés et/ou entités dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, notamment par voie de prêts, d'avances, de sûretés portant sur ses avoirs ou de garanties sous quelque forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseils et assistance sous quelque forme que ce soit comprenant des services de trésorerie pour le groupe; (iv) faire des dépôts auprès de banques ou tous autres dépositaires et les placer de toute autre manière; et (v) en vue de se procurer les moyens financiers dont elle a besoin pour exercer son activité dans le cadre de son objet social, contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit, accepter tous dépôts de la part de sociétés ou entités dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, émettre tous titres de dettes sous quelque forme que ce soit. L'énumération précitée est énonciative et non limitative.

La Société peut procéder à l'émission de toutes sortes de certificats préférentiels de capitaux.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature.

Plus généralement, la Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant, sans limitations, des transactions commerciales, financières, mobilières ou immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 3. La Société prend la dénomination de «Almacantar (Marble Arch) S.à r.l.».

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance (le «Conseil»).

Il peut être créé par simple décision du gérant ou du Conseil, des succursales, filiales ou bureaux (autres que le siège statutaire de la Société) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le Conseil estime que des événements extraordinaires (tels que des événements d'ordre politique ou militaire) de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II. - Capital - Parts

Art. 6. Le capital social est fixé à vingt-cinq mille Livres Sterling (GBP 25.000,-) représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales d'une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associé(s) adopté suivant la manière requise pour modifier les statuts.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si la propriété de la part sociale est indivise, la Société pourra suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée pour représenter les indivisaires à l'égard de la Société.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la Société conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales elle que modifiée (la «Loi de 1915»). Si la Société ne compte pas trois exercices, le prix est établi sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Titre III. - Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués, ad nutum, par l'associé unique ou, selon le cas, les associés. Les gérants constitueront le Conseil.

Les gérants peuvent approuver à l'unanimité une décision prise par voie circulaire en exprimant leur vote sur un ou plusieurs documents écrits ou par télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie confirmés par écrit qui constitueront dans leur ensemble les procès-verbaux propres à certifier une telle décision.

Le Conseil ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée en vertu d'une procuration, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie à un autre gérant ou à un tiers.

Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix mais en cas d'égalité de voix, la voix du président du conseil, le cas échéant, sera prépondérante. Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion. Une réunion du Conseil tenue par ces moyens sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) pour une durée indéterminée et est/ sont investi(s) dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus. La Société sera engagée par la signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non, pour des affaires déterminées par le(s) gérant(s).

Le(s) gérant(s) est/sont autorisé(s) à distribuer des dividendes intérimaires moyennant le respect des dispositions de la Loi de 1915.

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. - Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la Loi de 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises par les associés.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion. Au moins un associé (ou son mandataire) devra être présent au siège de la Société. Une réunion tenue par ces moyens sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société.

Toutes modifications des statuts seront décidées par l'associé unique ou par l'assemblée des associés aux conditions de quorum et de majorité prévues par la Loi de 1915.

Titre V. - Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 11. A la fin de chaque année sociale, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI. - Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

La dissolution de la Société sera décidée par l'associé unique ou par l'assemblée des associés délibérant aux mêmes conditions de majorité que celles exigées pour la modification des statuts et la liquidation sera faite par le(s) gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs, nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII. - Dispositions Générales

Art. 13. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il y a lieu de s'en référer à la Loi de 1915.

Souscription et Libération

Les vingt-cinq mille (25.000) parts sociales représentant l'entière du capital social de la Société ont été souscrites par Almacantar S.A., prénommée.

Elles ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de vingt-cinq mille Livres Sterling (GBP 25.000,-) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2013.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille trois cent cinquante euros.

Résolutions de l'associé unique

Et à l'instant l'associé, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Pierre MARTINET, né le 2 décembre 1949 à Algiers, Algérie, avec adresse professionnelle au 3, rue de Saint-Léger, CH-1205 Genève, Suisse;

- Monsieur Mike HUSSEY, né le 4 octobre 1965 à Wanstead, Londres, Royaume Uni, avec adresse professionnelle au 3, Quebec Mews, GB-W1H 7NX Londres, Royaume-Uni;

- Monsieur Michael HALCROW, né le 21 janvier 1964 à Paisley, Ecosse, avec adresse professionnelle au 3, Quebec Mews, GB-W1H 7NX Londres, Royaume-Uni; et

- Monsieur Aidan FOLEY, né le 8 décembre 1976 à Port Lairge (Waterford), Irlande, avec adresse professionnelle au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg.

2) Le siège social de la Société est établi au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête de la comparante le présent acte de constitution est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Jean-Louis FROGNET, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 mai 2013. Relation GRE/2013/2143. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 17 juin 2013.

Référence de publication: 2013079141/357.

(130097613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Société de Revalorisation Immobilière Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3222 Bettembourg, 71, route de Dudelange.

R.C.S. Luxembourg B 76.864.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société, reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 30 mai 2013, numéro 2013/1091 de son répertoire, enregistré à Capellen, le 10 juin 2013, relation: CAP/2013/2063 de la société à responsabilité limitée "SOCIETE DE REVALORISATION IMMOBILIERE SARL", avec siège social à L-3222 Bettembourg, 71, route de Dudelange, inscrite au RCS à Luxembourg sous le numéro B 76 864, constituée suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 20 juin 2000, publié au Mémorial C numéro 862 du 25 novembre 2000, ce qui suit:

- les sociétés «ELMA FINANCE S.A.», «SOPROFI S.A.» et «UNICUM S.A.» et Messieurs Josy ELSEN, Jean-Marie HEYNEN et Pascal ZIMMER, seuls associés, ont déclaré procéder à la dissolution et à la liquidation de la société prédite, avec effet au 30 mai 2013,
- la société dissoute n'a plus d'activités.
- les associés ont déclaré en outre que la liquidation de la prédite société a été achevée et qu'ils assument tous les éléments actifs et passifs éventuels de la société dissoute.
- que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant la durée de cinq années à l'adresse suivante: L-4965 Clemency, 18, rue de l'Eglise.

Bascharage, le 12 juin 2013.

Pour extrait conforme

Alex WEBER

Le notaire

Référence de publication: 2013079125/27.

(130097192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Aequi-Libria Associates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7335 Heisdorf, 3, rue des Roses.

R.C.S. Luxembourg B 78.687.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013079137/9.

(130098564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Omega Consulting Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 96.865.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 5 juin 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société:

- SA OMEGA CONSULTING SERVICES, avec siège social à L-9911 Troisvierges, 2 rue de Drinklange, de fait inconnue à cette adresse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Diekirch sous le n° B96865.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Claude WIRTH, juge, et liquidateur Maître Gilbert REUTER, avocat à la Cour, demeurant à Diekirch.

Pour extrait conforme
Maître Gilbert REUTER
Le liquidateur

Référence de publication: 2013079120/18.

(130097276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Hyper Quality S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.
R.C.S. Luxembourg B 93.465.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 5 juin 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société:

- SA HYPER QUALITY, avec siège social à L-9911 Troisvierges, 2 rue de Drinklange, de fait inconnue à cette adresse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Diekirch sous le n° B93465.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Claude WIRTH, juge, et liquidateur Maître Gilbert REUTER, avocat à la Cour, demeurant à Diekirch.

Pour extrait conforme
Maître Gilbert REUTER
Le liquidateur

Référence de publication: 2013079110/18.

(130097271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Lux-Work Service S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9905 Troisvierges, 5, rue Millbich.
R.C.S. Luxembourg B 129.326.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 5 juin 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société:

- SA LUX-WORK SERVICE, avec siège social à L-9911 Troisvierges, 2 rue de Drinklange, de fait inconnue à cette adresse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Diekirch sous le n° B129326.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Claude WIRTH, juge, et liquidateur Maître Gilbert REUTER, avocat à la Cour, demeurant à Diekirch.

Pour extrait conforme
Maître Gilbert REUTER
Le liquidateur

Référence de publication: 2013079117/18.

(130097270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Giraudi Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 157.737.

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 17 juin 2013

Aux termes d'une délibération en date du 17 juin 2013, le Conseil d'Administration a coopté en qualité de nouvel administrateur:

Monsieur Nils Kruse, employé privé, né le 3 février 1969 à Pinneberg (Allemagne), résidant professionnellement au 19, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

en remplacement de Madame Catherine Peuteman, administrateur démissionnaire.

Conformément aux statuts, le nouvel administrateur est coopté jusqu'à la prochaine assemblée générale statutaire qui procédera à son élection définitive.

Pour extrait sincère et conforme
GIRAUDI HOLDING S.A.
Un mandataire

Référence de publication: 2013079507/18.

(130097616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

GT Local Invest 8 (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 132.113.

Veuillez noter le changement d'adresse de l'associé unique de la Société, nommé GT Global Invest (Lux) S.à r.l., comme suit:

- 51 avenue J F Kennedy, L-1855 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2013.

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013079518/14.

(130098261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

**Howald Services S.A., Société Anonyme,
(anc. Energus S.A.).**

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee.

R.C.S. Luxembourg B 21.791.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires réunis à Luxembourg, le 3 mai 2013

L'Assemblée élit Administrateurs pour un an:

M. Gaston SCHWERTZER, M. Jacquot SCHWERTZER, Mme Valérie WEBER, 61, route d'Elange F- 57100 THION-VILLE.

Réélit commissaire pour un an:

FIDUPLAN, 87, allée Léopold Goebel L - 1635 Luxembourg,

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue immédiatement après l'assemblée générale

Le Conseil d'Administration réélit pour un an M. Gaston SCHWERTZER Président, nommé pour un an M. Jacquot SCHWERTZER Administrateur-délégué, nommé pour un an Mme Valérie WEBER et M. Dominique SALVI Fondé de pouvoir et fixe les pouvoirs comme suit:

a) la société est engagée en toutes circonstances par la seule signature de l'Administrateur-délégué, sans limitation, ou par les signatures conjointes de deux Administrateurs, qui n'auront pas à justifier vis-à-vis des tiers des pouvoirs en vertu desquels ils agissent.

b) la société est engagée pour des obligations ne dépassant pas € 15.000 (quinze mille Euros) par la seule signature d'un Fondé de pouvoir.

c) les actions en justice, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par l'Administrateur-délégué et/ou le Conseil d'Administration.

Pour extraits conformes

Jacquot SCHWERTZER

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2013079535/27.

(130097694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Groupe Adeo & Cie Valadeo, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 64.283.

EXTRAIT

Nous vous informons du changement d'adresse du gérant unique de la société:

GROUPE ADEO
Rue Sadi Carnot
F-59790 Ronchin
Luxembourg, le 11/06/13.

Signature

Référence de publication: 2013079516/13.

(130098608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Grosvenor Retail European Properties II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 101.510.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 24 avril 2013, les décisions suivantes:

- Accepter la démission de M. James Raynor en tant que gérant de la Société avec effet immédiat;
- Nommer M. Sébastien Hyst, né le 8 novembre 1973 à Suresnes, France, ayant son adresse professionnelle au 70 Grosvenor Street, W1K3JP Londres, Royaume-Uni, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- Reconnaître que le conseil de gérance est dès lors constitué de:

- * M. Frederik Foussat;
- * GFM (CE) S.A.;
- * M. Jean Bodoni;
- * M. Sébastien Hyst;
- * M. Simon Hauxwell;
- * M. Herman Moors; et
- * M. Giles Henry Wintle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2013.

Référence de publication: 2013079514/24.

(130097839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Group JMA, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 115.525.

—
Résolution prise par l'associé unique le 17 juin 2013 à 11.00 heures

L'Associé unique prend la résolution suivante:

Le siège de la société est transféré avec effet immédiat au 5, bd. Royal, L-2449 Luxembourg.

P. extrait conforme

Mme Malika Bekouassa

Référence de publication: 2013079515/12.

(130098384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Neujstadtgeoland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 8, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 170.111.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 mai 2013 que:

- Madame Orietta Rimi a démissionné de sa fonction d'administrateur de catégorie B.
 - La société Fiduciaire Mevea Luxembourg Sarl (RCS Luxembourg B156 455), ayant son siège au 45-47 route d'Arlon à L-1140 Luxembourg, a été nommée Commissaire aux comptes en remplacement de Ser.Com S.à.r.l., démissionnaire.
- Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2018.

- Le siège social est transféré du 26/28, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg au 8, Avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg.

- En outre, il résulte d'un changement d'adresse que Monsieur Cristian Cordella est désormais domicilié au 8 avenue de la Faïencerie L-1510.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013079718/18.

(130098530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Nido London S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 162.742.

Extrait des contrats de cession de parts sociales

En vertu d'un premier contrat de cession de parts sociales, daté du 11 juin 2013, Nina Student Investments LLC a transféré 100 parts sociales de classe B à Deutsche Bank (Cayman) Limited, une société existant sous les lois des Iles Caïmanes, ayant son siège social au Boundary Hall, Cricket Square, KY1-11404 George Town, Grand Cayman, Iles Caïmanes, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés des Iles Caïmanes sous le numéro CR-12510.

En vertu d'un deuxième contrat de cession de parts sociales, daté du 11 juin 2013, Nina Student Investments LLC a transféré 100 parts sociales de classe C à Coral Portfolio S.C.A. SICAV-SIF, une société en commandite par actions existant sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.034.

En vertu d'un troisième contrat de cession de parts sociales, daté du 11 juin 2013, Nina Student Investments LLC a transféré 100 parts sociales de classe D à Hampton Accommodations Limited, une société existant sous les lois de Malte, ayant son siège social au 157, Archbishop Street, VLT1440 Valetta, Malte, enregistrée auprès du Maltese Registry of Companies sous le numéro C 56963.

Par conséquent, les parts sociales de la société sont détenues comme suit:

- Nina Student Investments LLC: 1,499,700 parts sociales de classe A
- Deutsche Bank (Cayman) Limited: 100 parts sociales de classe B
- Coral Portfolio S.C.A. SICAV-SIF: 100 parts sociales de classe C
- Hampton Accommodations Limited: 100 parts sociales de classe D

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2013.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2013079712/30.

(130097904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Elm Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 140.908.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013080246/9.

(130099477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Ednalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 56, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 173.267.

Extrait de la décision des associés adoptée le 30 mai 2013

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire du 30 mai 2013 que Madame Samia DJAMAA demeurant 2 rue du 18 août à F-57855 SAINT-PRIVAT-LA MONTAGNE est nommée gérant administratif en remplacement de Monsieur Nadir BENSAAADI demeurant 50 avenue Charles de Gaulle à F-57100 THIONVILLE lequel a remis sa lettre de démission ce jour.

86866

Luxembourg, le 30 mai 2013.

Pour la Gérance

Signature

Référence de publication: 2013080244/15.

(130099063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Ednalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 56, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 173.267.

—
Extrait de la décision des associés adoptée le 30 mai 2013

Il résulte de rassemblée générale extraordinnaire du 30 mai 2013 que Monsieur Nadir BENSAAFI demeurant 50 avenue Chartes de Gaulle à F-57100 THIONVILLE a cédé 1 part sociale détenue dans la Société à Madame Samia DJAMAA demeurant 2 rue du 18 août à F-57855 SAINT-PRIVAT-LA-MONTAGNE, et qu'il a cédé également 33 parts sociales détenues dans la Société à Monsieur Laurent KEMPFER demeurant 3 impasse de la petite Lore à F-57100 THIONVILLE Le capital se trouve alors réparti comme suit:

- Monsieur Eddy BOURG	33 parts
- Madame Samia DJAMAA	1 part
- Monsieur Laurent KEMPFER	66 parts
TOTAL	100 parts

Luxembourg, le 30 mai 2013.

Pour la Gérance

Signature

Référence de publication: 2013080243/20.

(130099063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

EsoBiotic, Société Anonyme.

Siège social: L-4972 Dippach, 231, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 142.367.

—
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013080249/9.

(130099334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Fraikin-Lux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4570 Niederkorn, Z.A. Gadderscheier.

R.C.S. Luxembourg B 30.162.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale de la Société a décidé (i) d'accepter la démission de Olivier de la Morinière de son poste d'administrateur de la Société, en date du 13 mai 2013 et (ii) de révoquer Xavier Lansade de son poste d'administrateur de la Société, en date du 4 juin 2013.

L'assemblée générale de la Société a décidé de nommer, en remplacement, (i) Jean-Philippe Grégoire, né le 27 avril 1961 à Nantes, France et demeurant au 19 avenue du Château 92190 Meudon en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 4 juin 2013 et jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires devant être tenue en 2014 (ii) Fraikin S.A.S, une société par actions simplifiée constituée selon les lois de la République Française, ayant son siège social à Tour Winterthur, 102, Terrasse Boieldieu, 92800-Puteaux, République Française, enregistrée à la Chambre de Commerce de Nanterre sous le numéro RCS 702 038 852, en tant qu'administrateur de la Société, avec pour représentant permanent Hugues Rougier, né le 18 avril 1956 à Bordeaux, France, demeurant au 36 rue Vieille du temple 75004 Paris, avec effet au 4 juin 2013 et jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires devant être tenue en 2014 et (iii) Sven Vanbinst, de nationalité Belge, né le 16 septembre 1972 à Vilvoorde, demeurant à Hoogstraat 5A/412, 1930 Zaventem, Belgique, en tant qu'administrateur de la Société, avec effet au 4 juin 2013 et jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires devant être tenue en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2013.

Pour FRAIKIN-LUX S.A.

Référence de publication: 2013080277/25.

(130099356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Europharm S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 7, Lauthegaass.

R.C.S. Luxembourg B 121.076.

Protokoll der Hauptversammlung der Europharm S.A. am Montag, 01.06.2012

100% des Kapitals (alle Aktionäre) sind anwesend.

Herr Rischmann wird als Versammlungsleiter einstimmig gewählt.

Beginn der Versammlung: 16:00 Uhr

Top1. Neuwahl der Verwaltungmitglieder, des Verwaltungsratsvorsitzenden und Rechnungskommissar

Frau Sabine Trennheuser geb. Giebel, geb. am 31. Oktober. 1962 wohnhaft in 66787 Wadgassen, Dechant-Schöneberger-Str. 9, wird für die nächste Periode von 6 Jahren, bis zum Jahr 2018 als Verwaltungsratsmitglied und zum Verwaltungsratsvorsitzenden einstimmig gewählt.

Herr Dr. Fritz Trennheuser geboren am 06. Januar 1964, wohnhaft in 66787 Wadgassen, Dechant-Schöneberger-Str. 9, wird für die nächste Periode von 6 Jahren, bis zum Jahr 2018 als Verwaltungsratsmitglied einstimmig gewählt.

Frau Felizitas Trennheuser geboren am 04. Februar 1931, wohnhaft in 66787 Wadgassen, Provinzialstrasse 6, wird für die nächste Periode von 6 Jahren, bis zum Jahr 2018 als Verwaltungsratsmitglied einstimmig gewählt.

Weiterhin wird Herr Erik Rischmann, Steuerberater und Wirtschaftsprüfer, wohnhaft in 66424 Homburg, Talstrasse 39, als neuer Rechnungskommissar ebenfalls für die nächste Periode von 6 Jahren, bis zum Jahre 2018 in seinem Amt bestätigt.

Stadtbredimus, 01.06.2012.

Sabine Trennheuser / Dr. Fritz Trennheuser / Felizitas Trennheuser

Verwaltungsratsvorsitzende / Mitglied des Verwaltungsrates / Mitglied des Verwaltungsrates

Der Versammlungsleiter beschließt die Aktionärsversammlung um 17:35 Uhr

Stadtbredimus, 01.06.2012.

Erik Rischmann

Versammlungsleiter und Rechnungskommissar

Référence de publication: 2013080236/29.

(130098837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Arrowgrass Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 150.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 138.173.

In the year two thousand and thirteen, on the sixteenth day of May.

Before the undersigned, Maître Francis Kessler, a notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Arrowgrass Master Fund Limited, an exempted limited liability company incorporated under the laws of the Cayman Islands and registered under number MC 193941, having its registered office at 45, Market Street, KY1-1104, Cayman Islands (the Single Partner),

here represented by Aurélien Le Ret, lawyer, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Single Partner holds all of the six thousand (6,000) shares in the share capital of Arrowgrass Investments S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 138.173 and having a share capital of EUR 150,000.- (the Company), representing the entire share capital of the Company.

II. The Company has been incorporated on May 27, 2008 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 1282 of May 27, 2008. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on June 7, 2011 pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 1922 of August 22, 2011.

III. The Single Partner has taken the following resolutions:

First resolution

The Single Partner resolves to remove the reference to the plurality of partners and to the partners' meeting in the Articles.

Second resolution

As a result of the foregoing the Single Partner resolves to completely restate the Articles, without amending the Company's corporate object, as follows:

Art. 1. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles").

Art. 2. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The name of the Company is "Arrowgrass Investments S.à r.l.".

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of its single partner in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at one hundred and fifty thousand Euro (150,000) divided into six thousand (6,000) shares of twenty five Euro (EUR 25.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share.

Art. 10. The Company's shares held by the single partner are freely transferable. In the event that the shares are transferred to several partners, an amendment of these Articles will be required in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner.

Art. 12. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of category A and of manager(s) of category B.

The manager(s) need not to be partner. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the Articles to the single partner fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

In case of a single manager, the Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its single manager.

In case of plurality of managers, the company will be validly committed towards third parties by the joint signature of a category A manager acting together with a category B manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented, provided that resolutions in respect of any transaction which value exceeds or involves a financial commitment for the Company in excess of EUR 50,000 (fifty thousand Euro) shall require, to be approved, the vote of a majority of the managers present or represented including the vote of at least one category B manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The single partner may appoint and remove any manager by way of written resolutions.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general partner meeting.

Resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The single partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaires) when so required by Law.

The operations of the Company shall be supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by Law.

The single partner shall appoint the statutory auditor(s)/réviseurs d'entreprises and will determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six years. Statutory auditor(s)/réviseurs d'entreprises may be re-elected.

Art. 18. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the single partner.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 19. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, appointed by the single partner who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with this deed are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le seizième jour de mai.

Par devant le soussigné, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Arrowgrass Master Fund Limited, une société à responsabilité limitée exemptée (exempted limited liability company) constituée selon les lois des Iles Caïmans et immatriculée sous le numéro MC 193941, dont le siège social est établi au 45, Market Street, KY1-1104, les Iles Caïmans (l'Associé Unique),

ici représentée par Aurélien Le Ret, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient la totalité des six mille (6.000) parts sociales dans le capital de Arrowgrass Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.713 et disposant d'un capital social de EUR 150.000,- (la Société), représentant l'intégralité du capital social de la Société.

II. La Société a été constituée le 27 mai 2008, suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°1282 du 27 mai 2008. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 7 juin 2011 suivant acte de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1922 du 22 août 2011.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de supprimer toute référence à la pluralité des associés et à l'assemblée des associés dans les Statuts.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'Associé Unique décide de refondre intégralement les Statuts, sans modifier l'objet social de la Société, comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "la Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts").

Art. 2. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, Sociétés affiliées ou toute autre Société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, Sociétés affiliées ou toute autre Société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La dénomination de la Société est "Arrowgrass Investments S.à r.l.".

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de son associé unique délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à cent cinquante mille Euros (EUR 150.000,-) représenté par six mille (6.000) parts sociales de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis.

Art. 10. Les parts sociales de la Société détenues par l'associé unique sont librement cessibles. Dans l'hypothèse où les parts sociales sont cédées à plusieurs associés, une modification des Statuts sera requise conformément à l'article 14 des présents Statuts.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Le(s) gérant(s) ne doit pas obligatoirement être associé. Le(s) gérant(s) est révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'associé unique par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera valablement engagée envers les tiers par la seule signature du gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A agissant avec un gérant de catégorie B.

Le gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de cet agent, la durée de son mandat ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés pourvu que les résolutions relatives à toute transaction dont la valeur excède ou qui implique un engagement financier pour la Société excédant EUR 50.000 (cinquante mille Euro) requièrent pour être adoptées, le vote de la majorité des gérants présents ou représentés, en ce compris le vote d'au moins un gérant de catégorie B.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire ayant pour effet que tous les gérants participant à la réunion puissent se comprendre mutuellement. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

L'associé unique peut nommer et révoquer tout gérant par résolution écrite.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

L'associé unique peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires, dans les cas prévus par la loi.

Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprise, dans les cas prévus par la loi.

L'associé unique devra nommer le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseurs d'entreprise et déterminer leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseur d'entreprise pourront être réélus.

Art. 18. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à l'associé unique.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la Société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer que des fonds suffisants sont disponibles en vue d'une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents Statuts.

Art. 19. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'associé unique qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 20. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Estimation des frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête de la partie comparante ci-dessus, que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, à la requête de la même partie comparante, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute au mandataire de la partie comparante, celui-ci signe avec le notaire signe le présent acte original.

Signé: Le Ret, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 mai 2013. Relation: EAC/2013/6541. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santoni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013080695/295.

(130099857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Aforest Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4959 Bascharage, 43-45, ZAC Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 68.705.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013080706/10.

(130099729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Actipar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 85.471.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2013.

Référence de publication: 2013080704/10.

(130100570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Koch CTG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.532.026,00.

Siège social: L-3451 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen.

R.C.S. Luxembourg B 90.563.

EXTRAIT

I/ Il ressort d'une cession de parts sociales de catégorie A, B, C, D et E exécutée en date du 31 août 2012 entre:

- KCTG Holdings I S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Zone Industrielle Riedgen, L-3401 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 131747,

Et,

- Koch Chemical Technology GP S.à r.l. & Partners SCS, une société en commandite simple, ayant son siège social à Zone Industrielle Riedgen, L-3401 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 131345,

que toutes les cent (100) parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale de neuf mille cinq cent treize Euros (EUR 9.513) chacune, que les cent (100) parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de neuf mille cinq cent treize Euros (EUR 9.513) chacune, que les sept cents (700) parts sociales de catégorie C d'une valeur nominale de neuf mille cinq cent treize Euros (EUR 9.513) chacune, que les cent (100) parts sociales de catégorie D d'une valeur nominale de neuf mille cinq cent treize Euros (EUR 9.513) chacune, que les deux (2) parts sociales de catégorie E d'une valeur nominale de neuf mille cinq cent treize Euros (EUR 9.513) chacune représentant la totalité du capital social de la Société, ont été transférées par KCTG Holdings I S.à r.l., susnommée à Koch Chemical Technology GP S.à r.l. & Partners SCS, susnommée.

Depuis lors, toutes les parts sociales de catégorie A, B, C, D et E de la Société sont détenues par Koch Chemical Technology GP S.à r.l. & Partners SCS, seul et unique associé de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 20 juin 2013.

Pour extrait conforme

ATOZ SA
Aerogolf Center - Bloc B
1, Heienhaff
L-1736 Sennigerberg
Signature

Référence de publication: 2013081945/34.

(130100737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Kleopatra Holdings GP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 168.839.

In the year two thousand and thirteen, on the fourteenth day of June,
before Maître Henri BECK, notary residing in Echternach,

there appeared:

the board of directors (the Board) of Kleopatra Holdings GP S.A., a société anonyme organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J.F Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 168.839 (the Company), duly represented by Nina Tang, avocat with professional address in Luxembourg, pursuant to the resolutions taken by the Board at the board meeting held on 31 May 2013 (the Meeting).

A copy of the minutes of the Meeting, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, representing the Board pursuant to the Meeting, requested the notary to record the following statements:

I. The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, dated May 10, 2012, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1554 and dated June 21, 2012. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times, and for the last time pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, on February 21, 2013, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1070 and dated May 06, 2013.

II. The Company has a subscribed share capital of one million seven hundred and fifty six thousand four hundred and eighty nine Euro (EUR 1,756,489) represented by fully paid up shares consisting of one million seven hundred and fifty six thousand four hundred and eighty nine (1,756,489) shares with a par value of one Euro (EUR 1.00) each.

III. Articles 6.2 and 6.3 of the Articles provide as follow:

" **6.2.** In addition to the subscribed capital, the Company shall have an authorised capital of one billion Euro (EUR 1,000,000,000.00) which will consist in a maximum of one billion (1,000,000,000) Shares, with a par value of one Euro (EUR 1) each.

6.3. The Board is authorised, for a period of five (5) years from the date of the publication of this deed, to:

(i) increase the current share capital once or more up to within the limits of the authorised capital by the issue of a maximum of each of the above mentioned new Shares (including but not limited to an issue of shares to fulfil the obligations under any Warrants issued by the Company) having the same rights as the existing Shares;

(ii) limit or withdraw the shareholders' preferential subscription rights to the new Shares and determine the persons who are authorised to subscribe to the new Shares; and

(iii) record each share capital increase by way of a notarial deed and amend the share register and the Articles accordingly."

IV. The Board resolved at the Meeting to inter alia:

(a) increase the share capital of the Company by an amount of twenty three thousand four hundred ninety five Euro (EUR 23,495.-) in order to bring the share capital of the Company from its current amount of one million seven hundred and fifty six thousand four hundred and eighty nine Euro (EUR 1,756,489) represented by fully paid up shares consisting of one million seven hundred and fifty six thousand four hundred and eighty nine (1,756,489) shares with a par value of one Euro (EUR 1.00) each, to one million seven hundred seventy nine thousand nine hundred and eighty four Euro (EUR 1,779,984) by the creation and issuance of twenty three thousand four hundred ninety five (23,495) new shares of the Company with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each, be hereby approved and authorized, the above issue of shares being collectively referred to as the Share Issue.

(b) any lawyer of Loyens & Loeff, having his/her professional address at 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, acting individually with full power of substitution, be hereby authorised to appear before a Notary Public in Luxembourg to record in a Notarial Deed the increase of share capital following the Share Issue, and more generally to take any and all steps, and sign any documents, agreements or other instruments as may be necessary

in connection therewith, including, but not limited to taking all necessary steps to instruct the relevant parties to update the share registers of the Company to reflect the Share Issue.

The Share Issue has been fully subscribed as follows:

- nine thousand nine hundred eighty six (9,986) shares subscribed by Barclays Bank plc; and
- thirteen thousand five hundred and nine (13,509) shares subscribed by Kleopatra Lux 2 S.a r.l..

The Share Issue has been entirely paid-up by contributions in kind of receivables against the Company in a total aggregate amount of twenty three thousand four hundred ninety five Euro (EUR 23,495.-) by the above subscribers, as approved by the Meeting, and all of which shall be allocated to the share capital of the Company.

Pursuant to articles 26-1 and article 32-1 (5) of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915, the contribution in kind has been the subject of a report prepared by BDO Audit, Réviseur d'entreprises agréé, dated 31 May 2013, which concludes as follows:

"Based on the work performed, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind of the loan of EUR 23,495.- from the warrant holders, is not at least equal to twenty three thousand four hundred ninety five (23,495) ordinary shares, for a nominal value of EUR 1,00 each, to be issued by the Company".

The new shares issued pursuant to the Meeting were issued as of the date of the Meeting being the date by which payment of the Share Issue and all subscription forms had been received by the Company from all subscribers and being no earlier than thirty (30) days prior to the date of this deed.

V. As a result of the above, the Board has resolved to amend article 6.1. of the Articles, which should now be read as follows:

" **6.1.** The subscribed share capital is set at one million seven hundred seventy nine thousand nine hundred and eighty four Euro (EUR 1,779,984) represented by fully paid up shares consisting of one million seven hundred seventy nine thousand nine hundred and eighty four (1,779,984) Shares with a par value of one Euro (-EUR 1.00) each."

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède

En l'an deux mille treize, le quatorzième jour du mois de juin,
par devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach,

a comparu:

le conseil d'administration (le Conseil) de Kleopatra Holdings GP S.A., une société anonyme organisée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 46A, avenue J.F Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.839, dûment représentée par Nina Tang, avocate, de résidence professionnelle à Luxembourg, suivant les résolutions prises par l'assemblée du Conseil tenue le 31 mai 2013 (l'Assemblée).

Une copie du procès-verbal de l'Assemblée, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentant le Conseil conformément à l'Assemblée, a requis le notaire d'acter les déclarations suivantes:

I. La Société a été constituée suivant un acte de Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, en date du 10 mai 2012, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1554 le 21 juin 2012. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises, et pour la dernière fois suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 21 février 2013 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1070, le 6 mai 2013.

II. La Société a un capital social souscrit d'un million sept cent cinquante-six mille quatre cent quatre-vingt-neuf euros (EUR 1.756.489), représenté par des actions entièrement libérées, consistant en un million sept cent cinquante-six mille quatre cent quatre-vingt-neuf (1.756.489) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

III. Les articles 6.2 et 6.3 des Statuts prévoient ce qui suit:

" **6.2.** En plus du capital souscrit, la société aura un capital autorisé d'un milliard d'euros (EUR 1.000.000.000) qui sera composé au maximum d'un milliard (1.000.000.000) d'Actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

6.3. Le Conseil est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication de ce présent acte, à:

(i) augmenter le capital social existant à une ou plusieurs reprises, à hauteur du capital autorisé par l'émission d'un maximum de chacune des nouvelles Actions mentionnées ci-dessus, (y compris notamment l'émission d'actions pour remplir les obligations découlant de Warrants émis par la Société) ayant les mêmes droits que les Actions existantes;

(ii) limiter ou supprimer les droits de souscription préférentiels des actionnaires aux nouvelles Actions et déterminer les personnes autorisées à souscrire aux nouvelles Actions; et

(iii) faire constater chaque augmentation de capital social par acte notarié et modifier le registre des actions et les Statuts en conséquence."

IV. Le Conseil a décidé lors de l'Assemblée inter alia:

(a) d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt-trois mille quatre cent quatre-vingt-quinze euros (EUR 23.495,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel d'un million sept cent cinquante-six mille quatre cent quatre-vingt-neuf euros (EUR 1.756.489), représenté par des actions entièrement libérées, consistant en un million sept cent cinquante-six mille quatre cent quatre-vingt-neuf (1.756.489) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, à un million sept cent soixante-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-quatre euros (EUR 1.779.984) par la création et l'émission de vingt-trois mille quatre cent quatre-vingt-quinze (23.495) nouvelles actions de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, dûment approuvées et autorisées, l'émission d'actions ci-dessus étant désignées collectivement l'Emission d'Actions.

(b) d'autoriser tout avocat de Loyens & Loeff, dont l'adresse professionnelle se situe au 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, à comparaître devant un notaire au Luxembourg afin d'enregistrer dans un acte notarié l'augmentation de capital suite à l'Emission d'Actions et plus généralement à prendre toutes les mesures et démarches nécessaires, et de signer tous les documents, accords ou autres instruments qui pourraient être nécessaires à cet égard, y compris, mais non exhaustivement à prendre toutes les mesures nécessaires pour instruire les parties concernés de mettre à jour le registre des actions de la Société afin de refléter l'Emission d'Actions.

L'Emission d'Actions a été entièrement souscrite comme suit:

- neuf mille neuf cent quatre-vingt-six (9.986) actions souscrites par Barclays Bank plc; et
- treize mille cinq cent neuf (13.509) actions souscrites par Kleopatra Lux 2 S.à r.l..

L'Emission Actions a été libérée intégralement par des apports en nature de créances envers la Société d'un montant total de vingt-trois mille quatre cent quatre-vingt-quinze euros (EUR 23.495) par les souscripteurs ci-dessus, conformément à l'Assemblée et l'ensemble étant affecté au capital social de la Société.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'apport en nature a fait l'objet d'un rapport établi par BDO Audit, Réviseur d'entreprises agréé, en date du 31 mai 2013 qui se conclut comme suit:

«Sur la base de notre travail, aucun fait n'est porté à notre attention, qui nous fait croire que la valeur de l'apport en nature du prêt de EUR 23.495,- des propriétaires de warrants ne correspond pas au moins à vingt-trois mille quatre cent quatre-vingt-quinze (23.495) actions ordinaires, ayant chacune une valeur nominale de EUR 1 chacune, devant être émises par la Société».

Les nouvelles actions émises ont été, conformément à l'Assemblée, émises à la date de l'Assemblée étant la date par laquelle le paiement de l'Emission d'Actions et de toutes les formes de souscriptions ont été reçues par la Société de la part de tous les souscripteurs pas moins de trente (30) jours avant la date du présent acte.

V. En conséquence de ce qui précède, le Conseil a décidé de modifier l'article 6.1. des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **6.1.** Le capital social souscrit est fixé à un million sept-cent soixante-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-quatre euros (EUR 1.779.984), représenté par des actions entièrement libérées, composées de million sept-cent soixante-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-quatre (1.779.984) Actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune».

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, déclare, par la présente, qu'à la requête de la personne comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre le texte en anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

EN FOI DE QUOI, le présent acte notarié est fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite à la personne comparante, connue par le notaire instrumentant des surnom, nom, état civil et résidence, ladite personne comparante a signé ensemble avec nous, le notaire, le présente acte.

Signé: N. TANG, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 17 juin 2013. Relation: ECH/2013/1121. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 20 juin 2013.

Référence de publication: 2013081929/162.

(130100712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Kings Falls, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 130.582.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2013.

Référence de publication: 2013081928/10.

(130101301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Kings Canyon, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 170.089.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2013.

Référence de publication: 2013081927/10.

(130101300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Khephren S.C.A., SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 137.429.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013081925/11.

(130100867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

**Jaffna Investments S.A., Société Anonyme Soparfi,
(anc. Jaffna Investments Holding S.A.).**

Enseigne commerciale: CT Well International.

Siège social: L-8410 Steinfort, 14, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 109.116.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration tenu en date du 13 juin 2013 que:

- Monsieur Christophe THOMANN, né à Strasbourg (France), le 27 mai 1967, demeurant à F-67670 Waltenheim-sur-Zorn, 14A rue des Noyers, a été nommé en tant que Président du Conseil d'Administration de la société;

- Monsieur Laurent MULLER, docteur en économie, né le 22 mars 1980 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement 121 avenue de la Faïencerie à L-1511 Luxembourg a été nommé en tant qu'Administrateur délégué de la société avec tous pouvoirs d'engager la Société en toutes circonstances et sans restrictions par sa seule signature.;

Les mandats de Président du Conseil d'Administration et d'Administrateur délégué prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2013.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013081920/23.

(130101043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

FEBEX TECHNIQUE S.A. société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 33.873.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FEBEX TECHNIQUE S.A. société de gestion de patrimoine familial
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013074979/12.

(130092466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Luxaro Retail Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 177.170.

In the year two thousand and thirteen.

On the twenty ninth day of May.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

CTF HOLDINGS LIMITED, a private company limited by shares, registered with the Registrar of Companies of Gibraltar under number 58115 (REID number GICO. 58115-22), with registered office at Suite 2, 4, Irish Place, Gibraltar, here represented by Mr. Alain THILL, private employee, professionally residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed ne varietur by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party, through its attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole present member of the private limited company (société à responsabilité limitée) "Luxaro Retail Holding S.à r.l.", with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 177170, incorporated by deed of the undersigned notary, on April 29, 2013, not yet published in the Mémorial C, and that the appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

The appearing party decides to increase the corporate capital to the extent of one thousand US Dollars (USD 1,000.-) in order to raise it from its present amount of twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-) to twenty-one thousand US Dollars (USD 21,000.-) by the issue of one thousand (1,000) new shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

All the one thousand (1,000) new shares are subscribed by the sole shareholder, CTF HOLDINGS LIMITED, pre-named, and are fully paid up by a contribution in kind of:

- one million nine hundred thousand one hundred and three (1,900,103) global depositary receipts ("GDRs") each representing zero point twenty-five percent (0.25%) of one (1) share of "X5 Retail Group N.V.", a company incorporated and existing under the laws of The Netherlands, having its registered office at Prins Bernhardplein 200, 1097 JB, Amsterdam, The Netherlands, registered with the Trade Register of the 'Kamer van Koophandel Nederland' under number 33143036, listed on the London Stock Exchange, representing a participation of 0.70% (zero point seventy percent) in the share capital of "X5 Retail Group N.V." and valued at thirty three million five hundred thousand five hundred seventeen US Dollars (USD 33,500,517.-);

- one thousand one hundred and one (1,101) ordinary shares with a nominal value of one Euro and seventy one Cent (EUR 1.71) each representing one hundred percent (100%) of the shares of "CESARO HOLDINGS LIMITED", a company incorporated and existing under the laws of Cyprus, having its registered office at Kyriakou Matsi, 16, Eagle House, 10th Floor, Agioi Omologites, P.C. 1082, Nicosia, Cyprus, registered with the Cyprus Trade and Companies Register under number HE97378, valued at seven million four hundred twenty seven thousand five hundred twenty four US Dollars (USD 7,427,524.-);

- one million (1,000,000) ordinary shares with a nominal value of two Cent of Euro (EUR 0.02) each representing one hundred percent (100%) of the shares of "LUCKYWORTH LIMITED", a company incorporated and existing under the laws of Cyprus, having its registered office at Kyriakou Matsi, 16, Eagle House, 10th Floor, Agioi Omologites, P.C. 1082,

Nicosia, Cyprus, registered with the Cyprus Trade and Companies Register under number HE98740, valued at nine hundred thirty million one hundred fifteen thousand four hundred ninety seven US Dollars (USD 930,115,497.-).

One thousand US Dollars (USD 1,000.-) representing the amount to the extent of which the capital has been increased and nine hundred seventy one million forty two thousand five hundred thirty eight US Dollars (USD 971,042,538.-) being a share premium which will be recorded in the share premium account.

A valuation report has been drawn-up by the managers of the private limited company "Luxaro Retail Holding S.à r.l.", pre-named, wherein the contribution in kind of the global depositary receipts of "X5 Retail Group N.V.", pre-named, the shares of the company "CESARO HOLDINGS LIMITED", pre-named, and the shares of the company "LUCKYWORTH LIMITED" has been valued.

The report, after having been signed ne varietur by the attorney and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The subscriber is represented by Mr. Alain THILL, pre-named.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the appearing party decides to amend the first paragraph of article six of the articles of association which will have henceforth the following wording:

" Art. 6. First paragraph. The corporate capital is set at twenty-one US Dollars (USD 21,000.-) represented by twenty-one thousand (21,000) shares of one US Dollar (USD 1.-) each.

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately valued at six thousand seven hundred and fifty Euro.

The total amount of the share capital increase and the share premium is valued at EUR 750,270,060.91.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize.

Le vingt-neuf mai.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

CTF HOLDINGS LIMITED, une société à responsabilité limitée enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Gibraltar, sous le numéro 58115 (REID numéro GICO. 58115-22), avec siège à Suite 2, 4, Irish Place, Gibraltar,

ici représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule associée actuelle de la société à responsabilité limitée "Luxaro Retail Holding S.à r.l.", ayant son siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 177170, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 29 avril 2013, non encore publié au Mémorial C,

et que la comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La comparante décide d'augmenter le capital social à concurrence de mille Dollars US (USD 1.000.-) pour le porter de son montant actuel de vingt mille Dollars US (USD 20.000.-) à vingt et un mille Dollars US (USD 21.000.-) par l'émission de mille (1.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar US (USD 1.-) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Toutes les mille (1.000) parts sociales nouvelles sont souscrites par l'associée unique, CTF HOLDINGS LIMITED, pré-nommée, et sont libérées intégralement par l'apport en nature de:

- un million neuf cent mille cent trois (1.900.103) certificats représentatifs de titres ("GDRs") représentant chacun zéro virgule vingt-cinq pourcent (0,25%) d'une (1) action de "X5 Retail Group N.V.", une société constituée et existant sous les lois des Pays-Bas, avec siège à Prins Bernhardplein 200, 1097 JB, Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée auprès du Registre de Commerce du 'Kamer van Koophandel Nederland' sous le numéro 33143036, cotées à la Bourse de Londres, représentant une participation de 0,70% (zéro virgule soixante-dix pourcent) du capital social de "X5 Retail Group N.V." et évalués à trente-trois millions cinq cent mille cinq cent dix-sept Dollars US (USD 33.500.517,-);

- mille cent une (1.101) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un Euro et soixante et onze Cent (EUR 1,71) chacune représentant cent pourcent (100%) des actions de "CESARO HOLDINGS LIMITED", une société constituée et existant sous les lois de Chypre, avec siège à Kyriakou Matsi, 16, Eagle House, 10^{ème} étage, Agioi Omologites, P.C. 1082, Nicosie, Chypre, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Chypre sous le numéro HE97378, évaluées à sept millions quatre cent vingt-sept mille cinq cent vingt-quatre Dollars US (USD 7.427.524,-).

- un million (1.000.000) d'actions ordinaires d'une valeur nominale de deux Cents d'Euro (EUR 0,02) chacune représentant cent pourcent (100%) des actions de "LUCKYWORTH LIMITED", une société constituée et existant sous les lois de Chypre, avec siège à Kyriakou Matsi, 16, Eagle House, 10^{ème} étage, Agioi Omologites, P.C. 1082, Nicosie, Chypre, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Chypre sous le numéro HE98740, évaluées à neuf cent trente millions cent quinze mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept Dollars US (USD 930.115.497,-).

Mille Dollars US (USD 1.000,-) représentant le montant à concurrence duquel le capital a été augmenté et neuf cent soixante et onze millions quarante-deux mille cinq cent trente-huit Dollars US (USD 971.042.538,-) étant une prime d'émission qui sera inscrite au compte prime d'émission.

Un rapport d'évaluation a été émis par la gérance de la société à responsabilité limitée "Luxaro Retail Holding S.à r.l.", prénommée, par lequel l'apport en nature des certificats représentatifs de titres de "X5 Retail Group N.V.", prénommée, des actions de la société "CESARO HOLDINGS LIMITED", prénommée, et des actions de la société "LUCKYWORTH LIMITED", prénommée, a été évalué.

Le rapport, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte et sera soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le souscripteur est représenté par Monsieur Alain THILL, pré-nommé.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, la comparante décide de modifier le premier alinéa de l'article six des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6. Premier alinéa** . Le capital social est fixé à vingt et un mille Dollars US (USD 21.000,-) représenté par vingt et un mille (21.000) parts sociales d'un Dollar US (USD 1,-) chacune."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à la somme de six mille sept cent cinquante Euros.

Le montant total de l'augmentation du capital et de la prime d'émission est évalué à EUR 750.270.060,91.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 07 juin 2013. Relation GRE/2013/2291. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013081958/144.

(130100986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.